



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 17/02/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	31	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022, le 17 Février à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, et en vidéo conférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 08/02/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. HADDAD Edmond, M. SZWEC Eric, M. TURBAN Jean-Claude, M. DUFUMIER Dominique, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. LEDRU Gilles, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. EPALLE Jean, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric

Suppléant(s) : M. HADDAD Edmond (de M. PIN Daniel), M. SZWEC Eric (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VARON Bernard à M. DESHAYES François

Excusé(s) : M. PIN Daniel, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. COLLOBER Ernest

Absent(s) : M. MULLER Patrick, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. MANSOUX Michel, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme LOURME Sophie, M. DUFLOS Jérémy, M. GUEDON Eric, M. FABRE Jacques, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'appel à projet DETR et DSIL de la Préfecture du Val d'Oise
Vu la délibération n°2020-042 portant détermination des règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante à distance par visioconférence ou audioconférence.

Considérant que le SICTEUB souhaiterait déposer deux dossiers.

- Un dossier d'aide concernant la mise aux normes de l'éclairage et du chauffage des bâtiments administratifs. En effet, le chauffage des bâtiments ne répond plus aux normes législatives en vigueur (permettant de calculer la quantité de fluides frigorigènes utilisés) et ne fonctionne plus ou mal pour une partie des bâtiments. L'ensemble des bureaux des bâtiments est éclairé par des néons, très énergivores. Il conviendrait de les remplacer par des éclairages à LED. Ces travaux pourraient rentrer dans le champ de la DSIL concernant la thématique 1 : la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables. Ils pourraient également rentrer dans le champ de la DETR rubrique 1 : bâtiments communaux et intercommunaux.
- Un dossier concernant l'instauration d'un logiciel de Gestion Electronique des Données (GED) au sein du SICTEUB. Cet outil permettrait de gérer les courriers en interne et de créer un archivage électronique. Une passerelle serait créée pour envoyer les avis concernant les autorisations d'urbanisme directement sur la plateforme Plat'au. Ce projet pourrait rentrer dans le cadre de la DETR rubrique 11 : nouvelles technologies de l'information et de la communication

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président ou son représentant :

- **A SOLLICITER** au titre de la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux et Dotation de soutien à l'investissement local une aide pour les deux projets cités ci-dessus
- **A SIGNER** tout document afférent à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 18/02/2022
Le Président